

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 10

Rubrik: Variétés ; Boîte aux lettres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les étables et écuries de l'Exposition permettront la présentation de 1 200 chevaux, 3 000 bovins, 1 200 ovins et 1 000 porcs.

En raison de l'intérêt étranger aux ventes de bétail de première classe, il y aura, cette année également, des ventes de Holsteins, Jerseys, Ayrshires et de bétail ovin. En 1960, 90 % des Holsteins, 35 % des Jerseys et 19 % des moutons vendus étaient destinés à l'exportation.

A côté du marché de bétail, l'« Expo-Royale » a bien des choses encore à offrir. L'exposition de chevaux, par exemple, est d'un intérêt tout particulier. Elle comporte les sections suivantes : Chevaux de trait, poneys de traits, chevaux de voyage, attelages de quatre et de six chevaux, démonstrations de chevaux sellés, exécutant trois ou cinq pas différents, poulains, palominos, chevaux arabes, chevaux de chasse, saut libre, concours de dressage, ainsi que des cours d'entraînement pour les équipes internationales. Le point culminant de l'Exposition sera sans doute la célèbre quadrille exécutée par la Gendarmerie Royale Montée à Cheval du Canada. Il est très probable que toutes les places seront vendues au moment de l'ouverture de l'Exposition. Par conséquent, il est indiqué de les faire réserver à temps.

Tout intéressé suisse est cordialement invité à visiter l'Exposition Royale Agricole d'Hiver de Toronto. Pour renseignements complémentaires, prière de s'adresser à la :

Royale Agricultural Winter Fair, Royal Coliseum, Exhibition Park, TORONTO 2, Ontario, Canada.

Variétés

Le miel et le régime diabétique

Un apiculteur de Bellevue nous écrit :

Dans le « Journal de Genève » du 8-9 juillet, au sujet du diabète et du régime alimentaire, vous condamnez les sucreries. Mais le miel, faut-il le classer dans les sucreries ? Le diabétique peut-il en consommer comme on entend parfois le dire ?

Voici ce qu'on nous a répondu au Service de diététique de l'Hôpital cantonal :

Au point de vue diététique, le miel contient, comme le sucre, des hydrates de carbone dans une proportion d'environ 98 %. Il contient des sucres directement assimilables, tels que les lévuloses ; ce qui lui donne une légère supériorité en cas d'hypoglycémie sur le sucre ordinaire.

Mais il faut insister sur le fait que le miel doit être compris dans la ration de régime du diabétique. Et qu'il ne peut surtout pas être considéré comme un « extra » qu'on peut s'accorder impunément.

Du « Journal de Genève ».

Les pauvres faux bourdons

Dans la ruche de nombreux mâles sont présents. Avant d'édifier les premières cellules des reines, les ouvrières ont construit celles destinées aux mâles, dits faux bourdons. La seule raison d'être des faux bourdons est de féconder la reine en menant une vie des plus oisive dans l'attente d'un accouplement par une belle journée d'été.

Le poète Maurice Maeterlinck dans son livre « La vie des abeilles » donne du vol nuptial la description suivante : « Elle, ivre de ses ailes, et obéissant à la magnifique loi de l'espèce qui choisit pour elle son amant et veut que le

plus fort l'atteigne seul dans la solitude de l'éther, elle monte toujours, et l'air bleu du matin s'engouffre pour la première fois dans ses stigmates abdominaux et chante comme le sang du ciel dans les mille radicules reliées aux deux sacs trachéens qui occupent la moitié de son corps et se nourrissent de l'espace. Elle monte toujours. Il faut qu'elle atteigne une région déserte que ne hantent plus les oiseaux qui pourraient troubler le mystère. Elle s'élève encore et déjà la troupe inégale diminue et s'égrène sous elle. Les faibles, les infirmes, les vieillards, les mal venus, les mal nourris des cités inactives ou misérables, renoncent à la poursuite et disparaissent dans le vide. Il ne reste plus en suspens, dans l'opale infinie, qu'un petit groupe infatigable. Elle demande un dernier effort à ses ailes, et voici que l'élu des forces incompréhensibles la rejoint, la saisit, la pénètre et, qu'emportée dans un double élan, la spirale ascendante de leur vol enlacé tourbillonne une seconde dans le délire hostile de l'amour. »

L'union a eu lieu dans les airs, la reine est rentrée à la ruche, traînant derrière elle un filament blanchâtre, vestige de cette union. Le pauvre faux bourdon est mourant ou déjà mort. Il a quitté la vie après un beau voyage !

Menant une vie nonchalante, se laissant nourrir par leurs sœurs, les ouvrières tant que la saison est belle et que le nectar rentre à la ruche, la plus grande partie des faux bourdons manquent le but de leur vie. Mais, dès qu'apparaissent la disette, les premiers froids, c'en est fait de la générosité, le nectar leur est refusé. Ces pauvres faux bourdons qui n'ont pas de méchanceté, gros et paresseux, se laissent bousculés, repoussés de tous côtés. Leurs sœurs qui les avaient élevés, nourris, pouponnés, se mettent à les mordre, les pincer de leurs solides mandibules, les saisissent par les pattes ou les antennes, s'efforçant de les faire sortir de la ruche. Incapables de se nourrir eux-mêmes, ils sont condamnés à mourir de faim. C'est pourquoi ils s'efforcent de s'introduire à nouveau dans la ruche, mais y sont accueillis à coups de piqûres venimeuses, mettant ainsi un terme à leur vie.

A. Bourquin.

BOITE AUX LETTRES

Nous avons reçu d'un compatriote vaudois sauf erreur, expatrié au Canada, la lettre suivante que nous publions volontiers :

Lettre du Canada

Monsieur ;

C'est avec plaisir que je reçois votre journal qui m'intéresse toujours, car je désire savoir ce qui se passe dans l'apiculture en Suisse. Concernant le service des pesées des ruches, vous trouverez sûrement de la différence avec ma ruche sur balance ; celle-ci à l'heure actuelle pèse 357 livres (la livre canadienne 457 grammes) comprenant 6 hausses, y compris les 2 hausses à couvain. Le 1er juillet cette ruche pesait 125 livres, donc une augmentation de 232 livres la plus forte journée le 19 août, 11 livres. Des deux mois il est tombé un total d'eau de 115 mm au cours des orages.

Nos récoltes se font en juillet et août et très peu en septembre ; sitôt que les premières gelées sont là, nous commençons à gazer nos ruches et à extraire le miel pour une durée de un mois et demi.

Nous opérons entre mon fils, un ouvrier, et moi-même plus de mille ruches. Nous commençons nos ruches à neuf au mois d'avril ; ce printemps nous en avons 1 050 paquets de 2 livres avec la reine ; ces 1 050 ruches dans 32 différents ruchers les plus éloignés à 48 km. de notre centre d'exploitation.

Si vous êtes intéressé ce serait un plaisir de vous envoyer quelques photos de notre exploitation.

Veillez agréer Monsieur, mes respectueuses salutations.

*From the apiary of
L. REGAMEY & SON
Wabamun, Alta.*

Réd. Si l'année 1961 n'a pas été généreuse pour les apiculteurs suisses, elle paraît l'avoir été par contre pour les apiculteurs canadiens. Les maigres résultats des pesées en Romandie que notre Journal annonçait à nos compatriotes d'outre-Atlantique, provoquaient certainement parmi eux, un sourire teinté peut-être d'un peu de sympathie !

Une récolte d'environ 106 kg de miel par colonie est bien significative ; ce n'est pas à cette cadence que l'apiculteur suisse peut extraire, aussi notre compatriote préfère-t-il se faire piquer au Canada où le miel coule à flots, qu'en Suisse où les sources de nectar paraissent tarir.

Journal suisse d'apiculture.

Communiqués

Fédération Cantonale Neuchâteloise d'Apiculture

Les inspecteurs des ruchers sont instamment priés de verser au compte de chèque postal de la Fédération Cantonale Neuchâteloise d'Apiculture au Locle, No IV b. 1655 le montant des taxes perçues pour les non-membres, (60 cts par colonie).

Ils voudront bien également faire parvenir au soussigné pour contrôle, la documentation reçue pour cette perception soit, carnets ou feuilles de quittances utilisés et non utilisés. Merci à tous.

Le caissier de la Fédération :
J. A. Fahrny
Hôtel de Ville 21
Le Locle.

Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance mutuelle obligatoire contre les maladies des abeilles

Une épidémie de loque américaine sévit à Valangin où deux importants ruchers ont dû être détruits. Aux Sagnettes s/Boveresse et à la Montagne de Travers, la loque européenne est signalée.

Le ban est donc provisoirement établi pour les localités de Valangin, Boudevilliers, Coffrane, Fenin, Vilars, Saules. Tout commerce ou transfert d'abeilles sous une forme ou une autre sont ainsi formellement interdits. Tous les renseignements utiles sont donnés par l'inspecteur en chef, M. Henri Porret à Fresens.

Nous rappelons également aux inspecteurs régionaux en retard que :

1. L'original du bordereau des primes encaissées doit être retourné, après avoir été conformément rempli, à M. W. Keiser, caissier, Carrels 19 à Peseux.